

## **Micro Focus iPrint 2.1**

### **Accord de licence utilisateur final**

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS NE MARQUEZ PAS VOTRE ACCORD SUR CES DERNIERS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL ET DEVEZ AVERTIR LE REVENDEUR DU LOGICIEL AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, CÉDÉ NI REDISTRIBUÉ À MOINS QUE VOUS Y SOYEZ AUTORISÉ PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE.**

Le présent Accord de licence utilisateur final (l'« Accord ») constitue un contrat légal entre Vous (entité ou personne) et Novell, Inc., une société Micro Focus (le « Fournisseur de licence »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel Vous avez acquis des licences, un média (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si les lois de votre pays d'origine exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans votre langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre achat de licences du Logiciel. Toute mise à jour ou application mobile ou tout adaptateur, module ou ou encore support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun Accord de licence est considéré comme étant le Logiciel et régi par le présent Accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence légalement acquise pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

### **UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE**

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur qui, dans une arborescence unique de répertoires (ou toute autre classe d'objet contenant des données sur une personne, telles que des objets contenant des informations sur une carte de crédit ou des codes confidentiels), dispose (a) de droits d'accès à une partie quelconque du Logiciel ou d'utilisation de cette partie, ou (b) de droits d'accès à des produits (périphériques, matériels ou logiciels) ou d'utilisation des desdits produits gérés par le Logiciel, que l'objet Utilisateur soit assigné ou non à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

Le produit Micro Focus iPrint offre des options de licence de type Desktop, Mobile et Entreprise qui vous sont octroyées en fonction des fonctionnalités et du Logiciel client que Vous souhaitez utiliser. Les licences suivantes s'appliquent à votre utilisation du Logiciel selon l'option de licence achetée et si Vous pouvez prétendre au droit de licence limité décrit ci-dessous pour les ordinateurs de bureau. Quelle que soit la licence qui vous est octroyée, iPrint ne peut être utilisé que dans le cadre de Vos activités professionnelles. L'hébergement d'iPrint en vue d'une utilisation par des tiers pour leurs propres besoins est interdit en vertu du présent Accord.

### **Licence utilisateur iPrint pour ordinateur de bureau**

Licence utilisateur iPrint pour ordinateur de bureau. Vous devez vous procurer une licence utilisateur pour chaque Utilisateur du Logiciel pour ordinateur de bureau. Chaque personne qui accède au Logiciel pour ordinateur de bureau ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné dans l'appliquatif iPrint et doit accéder au Logiciel pour ordinateur de bureau à l'aide de cet objet. Une licence utilisateur iPrint pour ordinateur de bureau ne Vous autorise pas à utiliser le Logiciel iPrint pour périphérique mobile.

Droit lié à l'abonnement ou aux services de maintenance des produits OES/NOWS. Le droit de licence limité suivant Vous est applicable si Vous avez souscrit à un service de maintenance ou acheté des abonnements pour le produit Novell Open Enterprise Server ou les produits de la suite Novell Open Workgroup (« OES »). Dans les limites des termes contractuels du présent Accord, le Fournisseur de licence accorde un droit de licence limité pour l'utilisation du Logiciel iPrint Desktop par Vos utilisateurs OES pour lesquels Vous disposez d'une licence pour la durée de Votre abonnement ou la période de maintenance souscrite. Votre licence limitée d'iPrint pour ordinateur de bureau vous donne droit à des avantages de maintenance équivalents à ceux applicables à Vos licences ou abonnements OES pour la durée de Votre abonnement à OES ou la période de maintenance souscrite. Si Vous avez acheté des licences OES en fonction du nombre de Vos postes de travail, Vous avez alors droit à une quantité de licences limitées d'iPrint pour ordinateur de bureau égale à la quantité de Vos licences associées à vos postes de travail. Si Vous avez acquis Vos licences OES auprès d'un fournisseur de licence dans le cadre d'un Accord de Licence Novell ALA (Academic License Agreement) ou SLA (School License Agreement), l'ensemble de Vos Utilisateurs autorisés ont le droit d'utiliser le Logiciel iPrint Desktop (tel que défini dans Votre accord ALA ou SLA). Ce droit de licence limité n'inclut pas l'utilisation du Logiciel iPrint pour périphérique mobile. Votre droit d'utilisation du Logiciel pour ordinateur de bureau prend fin et Vous devez entièrement supprimer le Logiciel iPrint pour ordinateur de bureau de Votre système dès (1) la résiliation ou l'expiration de la couverture d'abonnement ou de maintenance de Vos licences OES ou dès (2) l'acquisition d'une couverture de maintenance pour un nombre inférieur au total de Vos licences OES.

### **Licence utilisateur iPrint pour périphérique mobile**

Vous devez vous procurer une licence utilisateur pour chaque Utilisateur du Logiciel pour périphérique mobile. Chaque personne qui accède au Logiciel pour périphérique mobile ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est

exclusivement assigné dans l'appliquatif iPrint et doit accéder au Logiciel pour périphérique mobile à l'aide de cet objet. Une licence iPrint pour périphérique mobile ne vous autorise pas à utiliser le Logiciel iPrint pour ordinateur de bureau.

#### **Licence d'application iPrint Mobile**

Le fournisseur de licence vous accorde un droit non exclusif et non cessible de reproduction et d'utilisation en interne du Logiciel d'application Mobile pour le nombre de licences iPrint Mobile acquises légalement pour vos utilisateurs.

Le fournisseur de licence vous accorde un droit non exclusif et non cessible de reproduction et d'utilisation en interne de la fonction du Logiciel d'application Mobile afin de publier des travaux d'impression WalkUp pour le nombre de licences iPrint Desktop acquises légalement pour vos utilisateurs. Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel d'application Mobile pour des impressions mobiles ni à toute fin autre que la publication de travaux d'impression WalkUp.

#### **Licence utilisateur iPrint (pour périphérique mobile et ordinateur de bureau) pour entreprise**

Chaque licence iPrint pour entreprise vous fournit les droits des licences pour le Logiciel d'ordinateur de bureau et de périphérique mobile tels que décrits ci-dessus.

#### **Licence d'imprimante iPrint (pour périphérique mobile et ordinateur) pour entreprise**

Les licences d'imprimante sont disponibles pour chaque applicatif logiciel iPrint, comme alternatives aux licences basées sur les utilisateurs. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser à la fois une licence d'imprimante et une licence utilisateur pour la même installation d'un applicatif logiciel iPrint. Pour l'option de licence d'impression, Vous devez vous procurer une licence d'impression pour chaque objet Imprimante créé dans l'appliquatif iPrint. Chaque imprimante utilisée directement ou indirectement par transfert ou toute autre méthode doit disposer d'un objet Imprimante qui la représente dans l'appliquatif iPrint.

Licence d'appliquatif SLES. Le software appliance (boîtier applicatif) iPrint inclut le produit SUSE Linux Enterprise Server (SLES). Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la restriction suivante concernant l'utilisation de SLES et marquez votre accord à cet égard. Nonobstant l'octroi de licence prévu dans l'accord de licence SLES qui accompagne éventuellement la copie de SLES que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez de n'exécuter SLES que pour les besoins d'exécution du Logiciel et non pour un usage généralisé en tant que système d'exploitation. Si Vous n'avez pas reçu de copie de l'accord de licence SLES, vous pouvez le consulter à l'adresse <http://www.suse.com/licensing/eula/>.

Composants tiers. Les conditions supplémentaires applicables à Votre utilisation du Logiciel sont reprises dans l'annexe ci-jointe. Certaines fonctionnalités de rendu du Logiciel peuvent nécessiter l'obtention d'une messagerie électronique, d'une visionneuse ou de tout autre produit tiers non inclus dans le Logiciel pour utiliser cette fonction. Dans ce cas, il vous incombe d'obtenir la licence des produits nécessaires à votre utilisation auprès du fournisseur concerné à votre entière discrétion et à vos frais.

**Avis concernant la collecte de données de télémétrie.** Vous pouvez décider d'activer ou non le Logiciel pour la collecte et l'envoi au concédant de licence de mises à jour hebdomadaires concernant votre déploiement et votre utilisation du produit sur une base anonyme à des fins d'amélioration du produit. En acceptant le présent Accord, Vous autorisez expressément la collecte de ces données selon la manière que Vous sélectionnez.

**Logiciel d'évaluation.** Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, alors, à moins d'avoir obtenu un accord écrit de la part d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation dans un environnement interne de non-production, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 60 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel. Au terme de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, réinitialiser toute opération effectuée par ce dernier et le supprimer entièrement de Votre système ; Vous n'êtes pas autorisé à retélécharger le Logiciel à moins de disposer d'une autorisation écrite d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence. Le Logiciel peut contenir un mécanisme de désactivation automatique empêchant son utilisation après un certain délai.

#### **LIMITATIONS**

Limitations de l'Accord de Licence. Le Fournisseur de licence se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. À moins que le présent Accord ne vous y autorise expressément, Vous n'êtes pas autorisé à : (1) copier (hormis pour des besoins de sauvegarde), modifier, altérer le Logiciel, créer des travaux dérivés à partir de ce dernier, à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, le décompiler ou le désassembler, sauf et dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) céder, assigner, prêter, louer en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé ni faire héberger le Logiciel ou à sous-concéder l'un des droits ou octrois de Licence qui vous sont conférés par le présent Accord en tout ou en partie sans l'accord écrit préalable du Fournisseur de licence ; (3) retirer des mentions de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secret commercial ou autres mentions de propriété ou encore, étiquettes sur le Logiciel ou sa documentation ; (4) dévoiler les résultats de tests de performances, tests fonctionnels ou de toute autre forme d'évaluation ou d'étalonnage du Logiciel à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fournisseur de licence.

Restrictions en matière d'hébergement. Dans l'éventualité où Vous souhaitez qu'un tiers gère, héberge (à distance ou virtuellement) ou utilise le Logiciel pour votre compte, Vous devez (1) d'abord contracter un accord valide et contraignant avec ce tiers contenant des termes contractuels qui veillent à ce que les droits du Fournisseur de logiciels ne soient pas moins prohibitifs et/ou restrictifs que ceux contenus dans le présent Accord, y compris et sans limitation, la section Vérification ci-dessous ; (2)

empêcher l'utilisation du Logiciel par ce tiers hormis pour votre seul bénéfice ; (3) assumer seul la responsabilité à l'égard du Fournisseur de licence de toute éventuelle infraction aux termes contractuels ci-dessous de la part de ce tiers.

Licences de suite. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Logiciel de mise à niveau. Cette section vous est applicable si Vous avez acheté le Logiciel dans le cadre d'une tarification de mise à niveau ou si Vous l'avez reçu à titre de mise à jour ou de mise à niveau du Logiciel. L'expression « Produit Initial » désigne le produit à partir duquel vous effectuez la mise à jour. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel uniquement si Vous êtes l'utilisateur autorisé du produit d'origine. Par ailleurs, Vous pouvez utiliser le Logiciel pour remplacer le nombre exact de licences du Produit d'origine sans dépasser le nombre de licences autorisées pour le logiciel d'origine. Le présent Accord remplace et régit tout accord de licence pour le nombre d'unités restant du produit d'origine. Le présent Accord s'applique spécifiquement au Logiciel (nom du produit et version) qu'il accompagne et Vous n'êtes pas autorisé à réaffecter votre nombre de Logiciels sous licence à un autre produit ou version, sauf si Vous avez expressément obtenu l'accord écrit du Fournisseur de licence.

Maintenance et support. Le Fournisseur de licence n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance, sauf si Vous avez souscrit à une offre qui inclut expressément des services de support. Dans ce cas et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles du Fournisseur de licence, visitez le site à l'adresse <https://www.microfocus.com/support-and-services#>.

## **DROITS DE PROPRIÉTÉ**

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licences tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de propriété et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent Accord ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

## **GARANTIE LIMITÉE**

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, le Fournisseur de licence garantit que le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si Vous informez le Fournisseur de licence d'un problème de non-conformité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat, ce dernier pourra à son entière discrétion, soit résoudre le problème, soit vous rembourser les frais de licence encourus pour le Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. LES LOGICIELS FOURNIS « TEL QUEL » ne comportent aucune GARANTIE.

Services. Le Fournisseur de licence garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie reste valable pendant trente (30) jours à compter de la date de fourniture des Services. En cas de manquement à la garantie, la seule obligation du Fournisseur de licence est soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant perçu pour ces services non conformes. Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « TELS QUELS ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT

COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CET ACCORD ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. LE FOURNISSEUR DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS TIERS, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, DELICTUELS, ÉCONOMIQUES OU PÉNAUX, QU'ILS REPOSENT SUR UN CONTRAT, RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE DÉLIT, INFRACTION À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, INDEMNITÉ OU CONTRIBUTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES, ET CE INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES [OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédés sous licence en vertu du présent Accord ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale autorisée par la législation de ces juridictions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. En cas de résiliation du présent Accord, ou à la fin de la période de souscription en vigueur, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les retourner au Fournisseur de licence et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Vérification. Le concédant du Logiciel a le droit de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez : (1) d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite concernant le présent Logiciel ; (2) de conserver des enregistrements attestant que Vous vous conformez au présent Accord (y compris les droits d'utilisation du produit fournis en Annexe, le cas échéant) et de fournir, à la demande du Fournisseur de licence, des statistiques et/ou rapports basés sur ces enregistrements et qui justifient le nombre de copies (par produit et version) et les architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel ; (3) d'autoriser un représentant du Fournisseur de licence ou un auditeur indépendant (ci-après « Auditeur ») à inspecter et auditer vos ordinateurs et enregistrements ainsi que ceux de vos sous-traitants, pendant vos heures de bureau, à des fins de vérification de la conformité avec les conditions d'octroi de licence pour les produits logiciels du Fournisseur de licence. Pour autant que le Fournisseur de licence et l'Auditeur se soient engagés par écrit à préserver la confidentialité de Vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance nécessaire et l'accès requis à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez actuellement ou que Vous avez eu à un moment donné une installation sans licence, ou que Vous avez accédé ou utilisé le Logiciel sans licence, Vous vous procurerez dans les 30 jours les licences et services de maintenance associés nécessaires pour couvrir le volume et la période de manquement, sans pouvoir prétendre à toute autre remise applicable. Si un défaut de licence matérielle supérieur ou égal à 5 % est identifié, Vous êtes tenu de rembourser au concédant les frais encourus pour l'audit.

Logiciels tiers/Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel. Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un autre Fournisseur de licence que celui du présent Accord. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Vous êtes tout à fait libre d'utiliser les programmes tiers fournis avec le présent Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord et les licences associées achetées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une assignation sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue. Contactez l'adresse [CRC@novell.com](mailto:CRC@novell.com) pour demander la cession de licences et l'assignation du présent Accord.

Droit. Tout litige découlant ou concernant le présent Accord sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de l'Utah indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent Accord peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de l'Utah. Si une partie entame une procédure légale eu égard au présent Accord, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre pays ou votre résidence principale est située dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux irlandais seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent Accord et (2) lorsque les lois de ce pays ou de votre résidence principale exigent d'être appliqués pour ce type d'action devant les tribunaux, ce sont les lois dudit pays qui

s'appliquent. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

**Accord complet.** Le présent Accord ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord entre Vous et le Fournisseur de licence définissent la totalité des conventions entre Vous et le Fournisseur de licence et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. **AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.**

**Renonciation.** Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

**Rupture de l'Accord.** Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

**Conformité aux exigences d'exportation.** Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence sont soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (ci-après la réglementation « EAR ») et acceptez de Vous y conformer. Vous acceptez de ne pas exporter ni réexporter les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte : (1) vers des pays soumis à des restrictions en matière d'exportation de la part des États-Unis ; (2) vers tout utilisateur dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote ; (3) vers tout utilisateur frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security [www.bis.doc.gov](http://www.bis.doc.gov). Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel ainsi que sur son numéro ECCN (numéro de classification du contrôle à l'exportation) et les exceptions de licence associées (le cas échéant), consultez le site Web [www.Novell.com/info/exports/](http://www.Novell.com/info/exports/). Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.

**Droits du Gouvernement des États-Unis.** Toute utilisation, reproduction ou divulgation d'éventuels livrables par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (déc. 2007) Alternate III (déc. 2007), FAR 52.227-19 (déc. 2007) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995) ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant. Le fabricant est Micro Focus (US), Inc., 700 King Farm Blvd., Suite 400, Rockville, MD 20850 et constitue le Fournisseur de licence ou agit en son nom.

(07062016)

\*\*\*\*\*

## **ANNEXE**

### **COMPOSANTS TIERS**

#### **APPLE :**

Si Vous utilisez le Logiciel iPrint pour iOS, il peut faire l'objet de droits de propriété intellectuelle concédés sous licence par Apple. Le Fournisseur de licence est tenu par Apple d'inclure certaines modalités minimales dans le présent Accord. Par le présent accord, Vous acceptez et reconnaissez les termes suivants relatifs à l'utilisation de ce Logiciel (dans le cadre de cette annexe, le terme « Application sous licence » fait référence à l'application iPrint pour iOS).

1. **Reconnaissance :** Vous reconnaissez que le présent Accord est conclu entre Vous et le Fournisseur de licence uniquement, et non avec Apple ; le Fournisseur de licence, et non Apple, est seul responsable de l'Application concédée sous licence et de son contenu. Si le présent Accord établit des règles d'usage de l'Application sous licence qui sont moins restrictives que celles définies pour les Applications sous licence dans les Conditions de services d'App Store ou qui entrent en contradiction avec celles-ci, les règles les plus restrictives des conditions d'App Store sont également à respecter.

2. **Étendue de la Licence :** Votre licence pour l'utilisation de l'Application sous licence se limite à une licence non cessible pour l'utilisation de l'Application sous licence sur un Produit iOS que Vous possédez ou contrôlez, dans le respect des Règles d'usage établies dans les Conditions de services d'App Store.

3. **Maintenance et support :** Vous reconnaissez qu'Apple n'est pas tenu d'assurer un quelconque service de maintenance ou de support à l'égard de l'Application sous licence.

4. **Garantie :** si l'Application sous licence devait manquer à une quelconque garantie applicable, Vous pourriez en avertir Apple conformément à la clause de remboursement stipulée dans l'Accord et Apple vous rembourserait le prix d'achat de l'Application sous licence. Dans les limites autorisées par la législation en vigueur, Apple n'aura aucune autre obligation de garantie par rapport à l'Application sous licence.

5. **Plaintes relatives au produit :** Vous reconnaissez qu'Apple n'est pas responsable de la gestion des éventuelles plaintes formulées concernant l'Application sous licence ou Votre possession et/ou utilisation de cette dernière, y compris, sans s'y limiter : (i) les plaintes relatives à la responsabilité du fait du produit, (ii) les plaintes résultant de la non-conformité de l'Application sous

licence par rapport à des exigences légales ou réglementaires applicables et (iii) les plaintes survenant dans le cadre de la protection des consommateurs ou d'autres législations similaires.

6. Droits de propriété intellectuelle : Vous reconnaissez que si une partie tierce suspecte que l'Application sous licence ou l'utilisation que Vous en faites enfreint ses droits de propriété intellectuelle, ce ne sera pas à Apple d'assurer l'examen, la défense, le règlement ou l'acquiescement relatif à cette plainte.

7. Conformité légale : Vous déclarez et garantissez que (i) Vous ne vous trouvez pas dans un pays soumis à un embargo de la part du gouvernement des États-Unis ou ayant été désigné par le gouvernement des États-Unis comme « soutenant le terrorisme » et que (ii) Vous ne figurez pas sur une liste de parties interdites ou soumises à des restrictions-du-gouvernement-des-États-Unis.

8. Accords tiers : Vous devez respecter les accords tiers applicables dans le cadre de l'utilisation de votre Application. Par exemple, si vous utilisez le protocole VoIP, Vous devez vous conformer à votre accord de service de données sans fil lorsque Vous utilisez l'Application sous licence.

9. Tiers bénéficiaires : Apple et ses filiales sont des bénéficiaires tiers du présent Accord. Votre acceptation des termes et conditions de l'Accord autorise Apple (qui sera supposé avoir accepté ce droit), en tant que bénéficiaire tiers, à Vous appliquer le présent Accord.

#### ORACLE :

Le Logiciel contient le logiciel de visionneuse concédé sous licence par le Fournisseur de licence d'Oracle America, Inc. (ci-après « Oracle ») et peut inclure des pilotes JDBC Oracle. Pour les besoins de cette annexe, le terme « programme » fait référence à la visionneuse Oracle, aux composants Oracle associés ainsi qu'aux pilotes JDBC Oracle. Oracle requiert que Vous acceptiez les dispositions suivantes concernant l'utilisation du programme.

#### Conditions d'utilisation

1. Votre utilisation du programme est limitée à la portée du Logiciel et à vos activités professionnelles internes. Vous pouvez autoriser Vos agents, entrepreneurs, sous-traitants et utilisateurs autres que vos employés à utiliser le programme en Votre nom pour Vos activités professionnelles internes, dans le respect des conditions de l'accord de licence de l'utilisateur final et pour autant que Vous soyez responsable de l'utilisation qu'ils font du Logiciel et de leur respect dudit accord de licence de l'utilisateur final. Le contrôle physique et administratif des programmes doit rester dans le chef de la personne morale qui a accepté l'accord de licence de l'utilisateur final.

2. Vous n'êtes pas autorisé à (a) transférer le programme, excepté dans le cas d'un transfert temporaire en raison d'un dysfonctionnement si le Logiciel intègre le programme dans un équipement physique ; (b) assigner, donner ou transférer le programme ou un intérêt à l'égard dudit programme à une autre personne physique ou morale (si Vous octroyez un intérêt de sécurité dans le programme, la partie sécurisée n'est pas autorisée à utiliser ni transférer le programme).

3. Oracle ou ses concédants conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur le programme.

4. Vous n'êtes pas autorisé à : (a) utiliser le programme à des fins de location simple ou à temps partagé, de service d'abonnement, d'hébergement ou de sous-traitance ; (b) supprimer ou modifier toute marque de programme ou tout avis de droits de propriété d'Oracle ou de ses concédants ; (c) mettre à disposition les programmes, de quelque manière que ce soit, pour un tiers en vue de les utiliser pour ses activités professionnelles (excepté si ce type d'accès est expressément autorisé pour la licence de programme concernée) ; (d) procéder à l'ingénierie à rebours (excepté si la législation l'impose pour des questions d'interopérabilité), à désassembler ou à décompiler les programmes (cette interdiction inclut, sans s'y limiter, la révision des structures de données ou d'éléments similaires produits par les programmes) ni à (e) publier des résultats de tests d'évaluation des performances réalisés sur les programmes.

5. Vous êtes tenus de vous conformer totalement à toutes les lois et réglementation américaines pertinentes en matière d'exportation ainsi qu'à toute autre législation sur l'exportation et l'importation applicable afin de garantir qu'aucun de ces programmes, ni produit direct dérivé ne soient exportés, directement ou indirectement, en violation des lois applicables. La loi UCITA (Uniform Computer Information Transactions Act) n'est pas d'application.

6. Le présent document vous avertit que les programmes sont soumis à cette licence restreinte et ne peuvent être utilisés que conjointement avec le Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à modifier les programmes. Au terme de l'Accord de licence utilisateur final, Vous cesserez d'utiliser le programme et la documentation et en détruirez toutes les copies.

7. Vous acceptez que le Fournisseur de licence vérifie l'utilisation que Vous faites des programmes et communique les résultats à Oracle ou qu'Oracle effectue cette vérification à Vos frais. Vous acceptez de désigner Oracle comme bénéficiaire tiers de l'accord par rapport aux programmes. Vous ne pouvez pas exiger d'Oracle d'assumer une obligation ou une responsabilité quelconque non convenue au préalable entre le Fournisseur de licence et Oracle.

8. Dans la mesure autorisée par la législation applicable, Oracle décline toute responsabilité pour les éventuels (a) dommages, qu'ils soient directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs ou punitifs, ainsi que pour les éventuelles (b) pertes de profits, de revenus, de données ou d'exploitation de données, résultant de l'utilisation des programmes.

9. Certains programmes peuvent inclure du code source habituellement fourni par Oracle avec ce type de programmes. Ce code source est régi par les termes de l'accord de licence de l'utilisateur final. Les technologies tierces pouvant être utiles ou nécessaires à l'utilisation de certains programmes Oracle sont spécifiées dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière. Cette technologie tierce vous est concédée sous licence uniquement à des fins d'utilisation du programme conformément aux modalités de l'accord de licence tiers spécifiées dans la documentation du Logiciel ou d'une autre manière, et non en vertu des modalités de l'Accord de licence utilisateur final.

(Février 2013)

Agfa Monotype Corporation exige que Vous acceptiez l'Accord utilisateur final Agfa Monotype Corporation repris dans la section Licence tierce de la documentation du Logiciel.